

MINISTÈRE  
DE  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
DE  
l'Enseignement Supérieur  
5<sup>e</sup> Bureau

*Paris, le*

25 JUIN 1903

**Objet :**  
Dictionnaire d'archéologie celtique.

Monsieur,

ARCHIVES  
DE PJJOL  
BEGOUEN

La Commission Centrale du Comité des Travaux historiques et scientifiques s'est inquiétée, dans sa dernière réunion, de l'état d'avancement des publications ministérielles qui se font sous les auspices des diverses Sections et, en particulier, du "Dictionnaire archéologique de la Gaule - Epoque Celtique".

Je vous serai, en conséquence, obligé de me faire connaître où en est exactement la préparation de votre ouvrage et à quel moment vous pensez pouvoir m'adresser votre manuscrit définitif et me mettre ainsi à même de le soumettre dans sa totalité à l'examen d'une Commission spéciale, conformément à la décision dont vous avez été avisé par dépêche ministérielle du 8 Février 1902.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts  
POUR LE MINISTRE & PAR AUTORISATION :  
Le Directeur de l'Enseignement supérieur

*Mayer*

A Monsieur Cartailhac, membre non résidant.